

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2018.

Etaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Patrick VION, Bernard PICHET, Michel AUFRANC, Philippe BRAILLON, Jérôme CLEMENT, Fabienne GAVAND, Vincent PORET, Elise VINCEROT.

Avaient donné un pouvoir :

Laurent VION donne pouvoir à Patrick VION.
Sébastien FERRE donne pouvoir à Vincent PORET.

Etaient excusés / absents sans pouvoir donné :

Loïc SERMONAT.

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel AUFRANC.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 14 septembre 2018, en l'absence d'observations, est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour pour répondre à des demandes de dernière minute.

1. Délibération sur l'annulation de transfert de charges 011 / 012.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet adressé à la communauté de communes entre Saône et Grosne l'invitant à retirer la délibération relative au transfert de charges chapitres 011 / 012.

Après explications apportées, le conseil retire sa délibération n°28-2018 en date du 09 juin 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Délibération concernant le rapport de la CLETC [Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges].

Après explications techniques notamment sur les conditions requises pour l'adoption des évaluations fixées dans le rapport établi le 2 octobre 2018, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération concernant les télécoms pour une RODP [Redevance d'Occupation du Domaine Public].

Orange verse une redevance pour les droits de passage sur le domaine public en ce qui concerne les réseaux et installations de télécommunication. Ces redevances au km sont fixées à 39.28 € pour le souterrain et 52.38 € pour l'aérien. Les longueurs de réseaux se chiffrent à 29.376 kms pour le souterrain et 12.773 Kms pour l'aérien. Le montant s'établit donc à 1 153.89 € pour le souterrain [39.28 € x 29.376 kms] et 669.05 € [52.38 € x 12.773 kms].

En 2008, la commune avait décidé d'instaurer le principe de la mutualisation et de reverser cette somme au SYDESL [Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire], à charge pour lui de participer au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

En conséquence, il est demandé au Conseil de valider le transfert de la somme globale de 1 822.94 € au SYDESL dès qu'elle l'aura perçue de la part des télécoms.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération pour modification budgétaire.

Monsieur Le Maire explique les difficultés récurrentes sur la facturation des taxes d'assainissement, avec de la part de SUEZ l'absence d'informations ou des informations tardives sur la modification de factures d'eau.

Pour permettre ces corrections liées aux modifications de factures d'eau, il est proposé par une modification budgétaire d'abonder le compte 673 (67) de la somme de 3 000 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Délibération sur le ROPD concernant les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- de fixer le montant de la redevance du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 32,54 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité, soit un forfait de 203€ (pour les communes inférieures ou égales à 2000 habitants) .
- de revaloriser ce montant automatiquement chaque année, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,
- de donner délégation au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur de transport et de distribution d'électricité, et émettre le titre de recettes correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération sur le remboursement de visites médicales et vaccinations.

Monsieur Le Maire expose la nécessité qu'ont les deux agents techniques Messieurs Bernard BONTEMPS et Frédéric CHABRIER de se faire vacciner dans le cadre de leur activité contre la leptospirose. Cette vaccination est nécessaire pour leur activité au sein de la commune et en conséquence, le remboursement de cette consultation s'avère justifié et sera assuré.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération sur le remboursement d'un trop versé à EDF.

Monsieur Le Maire expose que la commune a trop versé à EDF qui nous reverse donc ce trop-perçu d'un montant de 118.86 €. Comment ne pas accepter ce remboursement justifié ?

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Délibération sur le choix de l'entreprise.

Pour permettre de régler les travaux de voiries effectués par la société GUINOT en 2018, une confirmation du choix de cette société par le conseil municipal est demandée suite à une imprécision lors de la rédaction de la délibération retenant cette société pour les travaux soumis à appel d'offres. Cette erreur matérielle ne remet pas en cause le dossier. Le conseil confirme le choix initial de la société GUINOT.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

9. RGPD [Registre Général de Protection des Données].
ELISE se propose pour assurer cette mission. Le conseil est d'accord.

10 Demande de subvention de la tirelire des loustics.
Cette demande, comme les années précédentes est refusée.

11 Questions diverses

11/1 Présentation du dernier conseil d'écoles.
Il y a cette année 115 élèves dans le RPI.
La projection est de 119 élèves pour la rentrée 2019.
3 exercices de sécurité ont été réalisés : feu, fuite et confinement.

11/2 Commission de contrôle des listes électorales.
Jérôme CLEMENT accepte de rejoindre Patrick VION, délégué du préfet et Gérard DENIZOT, délégué du Tribunal de Grande Instance.

11/3 PLUI [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal].
Une réunion entre la municipalité et le cabinet Urbican aura lieu le mardi 27 novembre à 15h15

11/4 Précisions de Jacques HUMBERT sur l'ONF.
Il n'y aura pas de recrutement et les agents partant ne seront pas remplacés.

11/5 Travaux Eglise et salle des fêtes.
Les travaux ne commenceront pas avant fin mars.

La séance est levée à 10 heures 30 pour la cérémonie au monument aux morts.